

# Le Patriote

## Des Pyrénées

**ABONNEMENTS**  
Nouveaux Tarifs des Abonnements applicables depuis le 1er Septembre 1917 :

Paris	1 an, 10 fr.	6 mois, 5 fr.	3 mois, 2 fr.
Province	1 an, 12 fr.	6 mois, 7 fr.	3 mois, 3 fr.
Etranger	1 an, 18 fr.	6 mois, 11 fr.	3 mois, 5 fr.

**LES ANNONCES SONT REÇUES :**  
A PARIS, à l'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, et à la SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE PUBLICITÉ, 10, Rue de la Victoire. — A BORDEAUX, à l'Agence HAVAS  
A PAU, aux Bureaux du Journal.  
L'Administration décline toute responsabilité en ce qui concerne les Annonces et le Service Financier.

**PUBLICITE**

Annonces Judiciaires.....	0.20 la ligne	Publicité Diverses.....	1.00 la ligne
Annonces Commerciales.....	0.30 -	Chronique locale.....	1.50 -
Rédactions.....	0.50 -	Echos.....	2.00 -

### LA SITUATION

**PAU, 16 octobre.**  
L'activité de l'artillerie, très grande d'abord entre Ailles et Graonne, a diminué ensuite. Qu'est-ce que cela peut bien signifier ?  
Sur la rive droite de la Meuse, très vive lutte d'artillerie.  
Sur le front anglais, continuation des bombardements de nuit et d'autre.  
Sur le front italien, actions locales nombreuses, presque toujours favorables à nos alliés.  
Toute l'attention du front oriental se concentre sur le golfe de Riga et la mer Baltique. L'ennemi n'écoupe pas encore l'île de Dagö — ou Dage — contrairement à ce que disait hier la communauté russe, mais il a la menace, ainsi que le golfe balte, et aussi la mer Baltique. La grande partie qui se joue dans ces parages semble bien compromise pour nos alliés.  
Sur le front roumain, rien d'important à signaler.  
Le gouvernement, après un Conseil de Cabinet qui a duré trois heures et où il a examiné les accusations portées par M. Daudet contre M. Malvy, a communiqué à la presse une note qui est une grave avertissement et un véritable scandale. Intervenir dans l'instruction pénale en cours, le gouvernement affirmant que les insinuations formulées contre M. Malvy ne reposent sur aucun fondement, est une note qui a une importance absolue. Vraiment ? Que seraient-elles devenues si on ne respectait pas cette indépendance absolue ? En réalité, cette note viole toutes les règles de la justice et toutes celles qui déterminent les relations des pouvoirs publics. Après un pareil désordre, on peut s'attendre à tous les excès. L'affaire Malvy fut portée à la tribune, il y avait une excuse : on avait été pris au dépourvu. Mais cette fois-ci, c'est de propos délibéré que le gouvernement fait d'une affaire personnelle une affaire politique.  
Conformément aux promesses faites à la tribune de la Chambre et aux réclamations instantes de la presse, la classe 59 va être enfin libérée de surabondance, comme il a été fait précédemment pour la classe 58.  
Chaque jour, de nouvelles révélations montrent l'extrême importance de l'affaire Bolo. C'est deux millions par mois que reçoit de l'Allemagne le grand corrupteur de la presse et de l'opinion française.  
Le désaccord entre l'Angleterre et la Hollande n'est pas résolu.  
Le congrès de la social-démocratie se tient en ce moment. Des premières déclarations déjà faites, il résulte que, tout en travaillant à renverser le chancelier, les socialistes allemands soutiendraient le kaiser dans sa lutte contre la liberté du monde.

### LES SCANDALES

**LA VOIE CRIMINELLE**  
L'artiste italien dont nous avons parlé dans notre numéro de dimanche et qui était le correspondant bénévole de Cavallini, est le baryton Sottolana, de la Scala de Milan.  
La déposition qu'il a faite a permis au juge de trouver la voie par laquelle Bolo touchait les deux millions de marks que le ministre des affaires étrangères d'Allemagne lui faisait servir chaque mois pour alimenter en France la propagande déstabilisatrice.  
Afin de ne pas découvrir directement Bolo, c'est l'italien Cavallini qui se charge d'écouler les trois chèques sur Zurich, Saint-Gall et Fribourg, et de les faire rembourser en une seule valeur tirée sur une banque italienne.  
La police fit des recherches, des commissions rogatoires furent envoyées en Italie, mais la banque intéressée eut le moyen d'échapper aux investigations. Par suite, on perdit la trace de cet argent, et l'on n'avait pas pu encore établir comment Bolo en était devenu possesseur. On le sait à présent : c'est Cavallini qui fit opérer un virement de fonds déposés dans la banque italienne sur le Crédit lyonnais à Paris, et qui, accompagné de M. Sottolana, vint les toucher le 1er avril 1915. Le jour même, il allait les remettre à Bolo.  
La chaîne, qui semblait brisée en deux tronçons, est renouée. A présent, on sait comment Bolo a reçu l'argent allemand.

### L'Assurance et la Repopulation

On revient comme par une sorte d'obsession à la grande question, la question sociale, que chaque journée de cette guerre fait plus angoissante, celle de la repopulation de la France.  
A supposer les choses au mieux, et dans des conditions meilleures qu'après 1870 — ce qui est plus que douteux — le vide creusé dans notre race par ces trois mortelles années, joint au déficit toujours croissant des années précédentes, ne pourra se combler normalement, comme il le faudrait pour rétablir le pays dans son rang militaire, politique, économique. Il faut que les pouvoirs publics s'en mêlent et c'est ce que nous ne cessons de demander, si convaincus que nous sommes que la réforme est avant tout une affaire de moralité individuelle.  
Entendons-nous bien ! Nous l'avons déjà dit, jamais la quantité ne doit nous faire oublier la qualité ; mieux vaudrait une population insuffisante qu'une population dégradée ; mais l'alternative est-elle donc obligatoire ? Ne peut-on aider, seconder les bonnes volontés privées sans perdre de vue ni la règle des moeurs, ni les exigences de la santé publique ?  
Beaucoup le croient ; dans cette question perpétuellement ouverte, il ne faut pas attendre un dernier moment pour se faire une opinion et apprendre à résoudre les objections ; il y en a de nombreuses !  
On a beaucoup préconisé les primes à la natalité. Encourager les naissances humaines, comme on le fait des produits agricoles a pu sembler répugnant à un certain nombre d'esprits.  
La proposition Breton échappe à ces critiques. Elle est fondée sur le principe de l'assurance, toujours moralisateur, tel plus que jamais à sa place.  
Assurance nationale pour l'alitement en faveur des ménages ayant déjà deux enfants vivants au moins. Le nombre trois étant un minimum pour constituer un accroissement de population réel, le loi ne s'occupe des intéressés qu'à partir de ce chiffre. Lorsque, à la suite d'une enquête administrative et médicale, ceux-ci ont été admis à s'assurer et, à cet effet, à payer une prime annuelle de 10 francs, ils ont droit de toucher pour chaque naissance nouvelle : 1° une allocation de 240 francs, 180 francs et, finalement, 120 fr., jusqu'à ce que l'enfant ait atteint sa troisième année.  
Insistons sur ce point. La proposition

### BRETON FAIT DU MARIAGE

une condition de l'assurance. C'est la famille, unité sociale et régulière qu'il faut encourager.  
De plus, les gens plus ou moins préoccupés d'économie verront avec satisfaction que l'admission à l'assurance n'est accordée qu'aux conjoints qu'un examen médical aura reconnus exempts d'aucune affection organique pouvant faillir sur leurs descendants.  
Voilà donc, autant que possible, garanties les deux bases de la réforme, morale et physiologique, sur quoi se fondent la plupart des objections.  
Il y en a une autre : le prix ! Il est évident que tout cela coûtera très cher. Mais qu'est-ce que 50 millions annuels, à trouver sur un budget de 10 milliards, à côté de ce que nous a coûté notre vieille improyance, de ce que nous coûte journellement la guerre et de ce que nous coûteraient la ruine économique, l'envahissement de la France par les étrangers et la plupart de nos cotisations et problèmes que réforment sociales ?  
L'objection sera reprise et étudiée, car elle pourrait impressionner certains esprits.  
Nous voudrions seulement aujourd'hui ramener l'attention sur le grand problème.  
Voilà trois ans que la famille française est à la peine, donnant à fiels son sang, déjà si rare !  
Il faut que la condition qui lui fera la société future soit pour elle non seulement la récompense de tant d'efforts, mais la réparation d'une longue injustice. Comme le dit, un peu lyriquement, un publiciste, l'heure de la famille nombreuse a sonné : « Son jour de gloire est arrivé ! »  
F. BUTEL.

### COMMUNIQUÉS OFFICIELS

**COMMUNIQUÉS FRANÇAIS**  
**Mardi matin**  
Paris, 16 octobre, matin.  
Dans la région des plateaux entre AILLES et GRAONNE, l'activité de l'artillerie s'est montrée violente au cours de la journée.  
Rencontres de patrouilles en CHAMPAGNE, à l'ouest d'Auberive.  
Cannonade intermittente sur le reste du front.  
Deux ballons captifs allemands ont été abattus. L'un par le tir de nos canons spéciaux, l'autre par un de nos aviateurs.  
**ARMÉE D'ORIENT**  
Activité d'artillerie faible sur l'ensemble du front. Au cours d'un raid heureux sur Hamoudos (8 kilomètres ouest de Sérés), les troupes britanniques ont capturé 110 prisonniers et 2 mitrailleuses.

### COMMUNIQUÉS ANGLAIS

**Premier communiqué**  
London, 15 octobre, soir.  
Les derniers renseignements portent à 64, dont 2 officiers, le chiffre des prisonniers faits par nous dans le coup de main d'acier au sud-est de Monchy le Préux.  
Un raid allemand a été repoussé, la nuit dernière, à l'est de la forêt de Shrewsbury.  
Continuation de l'activité des deux artilleries sur le front de bataille.  
L'artillerie allemande s'est, en outre, montrée plus active au cours de la journée vers Lens et dans le secteur de Neuport.  
Le temps qui s'est légèrement amélioré hier, nous a permis de faire du travail d'artillerie et de photographie. Une tonne et demie de projectiles a été jetée sur une gare de Ledigheim et des cantonnements ennemis à l'est de Lens. Trois appareils allemands ont été abattus en combats aériens et un quatrième contraint d'atterrir désarmé. Deux des nôtres ne sont pas rentrés.  
**Deuxième communiqué**  
London, 16 octobre, midi.  
Les troupes irlandaises ont exécuté, ce matin, un coup de main au nord-est de Bullecourt.  
Grande activité de l'artillerie ennemie au cours de la nuit, vers la voie ferrée d'Ypres à Staden.  
**Communiqué Italien**  
Rome, 15 octobre.  
Sur le front du Trentin et en Carniole, nos patrouilles ont fait du travail utile. Des tentatives de groupes ennemis dans le val Lagarina et dans le val d'Assa ont échoué.  
Sur le front des Alpes Juennes nous eu lieu de vives actions locales d'infanterie.  
Dans le val Prestovizza, de grosses patrouilles ennemies ont été protégées par des tirs très violents d'artillerie et de mitrailleuses, s'approchant de nos lignes, ont été mises en fuite.  
Près de Leirava, une attaque ennemie précédée d'une longue préparation d'artillerie, a été nettement écartée.

### COMMUNIQUÉS RUSSES

**Premier communiqué**  
Pétrograd, 15 octobre.  
Sur les fronts ouest et roumain, fusillade et bombardement d'artillerie, plus intenses dans les directions de Dvinsk et de Focsoni.  
Dans la mer Baltique, le 12 octobre, fusillade entre deux de nos torpilleurs et les valaises ennemis qui bombardaient le village de Harvo, au sud de l'île de Dago. Vers 17 heures, 15 torpilleurs ennemis ont rompu la ligne entre les îles de Dago et d'Oesel, mais ils furent chassés par nos forces navales, quoique celles-ci fussent beaucoup plus faibles.  
Suivant les informations de 16 heures du 12 octobre, l'ennemi continuait le débarquement de ses troupes dans la baie de Tagalah et près de Mëris.  
Nos avant-gardes, après combat sur la ligne, ont commencé à se replier sur le profondeur de l'île. L'ennemi se répand sur l'île, dans les directions de l'est et du sud.  
Le 11 octobre, sur tout le front, reconnaissances aériennes et photographie. Les reconnaissances ont établi que la vie était normale à l'arrière des lignes ennemies.  
**Deuxième communiqué**  
Pétrograd, 15 octobre.  
Facilités sur tous les fronts.  
Dans la mer Baltique, le 14 octobre, la lutte pour la possession de l'île d'Oesel a continué.  
Les forces maritimes et aériennes de l'ennemi coopèrent énergiquement avec les troupes, qui exécutent leurs attaques au nord et au sud de l'île. Au sud, un détachement de croiseurs ennemis, avec des canonnières et des torpilleurs, a tenté de forcer le passage d'Irba. La pénétration ultérieure de l'adversaire dans le golfe de Riga (manquant des mois) par le feu de notre artillerie à longue portée du côté de l'île d'Oesel.  
Le groupe du nord des navires ennemis a envoyé en avant un détachement de canonnières, qui a fait reculer nos avant-gardes entre les îles de Dago et d'Oesel, vers les Moon-Bound. Nos forces maritimes ayant recueilli nos avant-gardes, qui s'étaient retirées, acceptées, la bataille ; après quoi, l'ennemi se retira.  
Le troisième groupe de navires ennemis composé de croiseurs et de canonnières, se retira dans l'après-midi vers la partie sud-ouest de l'île d'Oesel et bombardé une partie insignifiante de la côte.  
Dans le reste de la mer Baltique, nous avons constaté la présence de sous-marins ennemis à plusieurs reprises.

### COMMUNIQUÉ ROUMAIN

Jassy, 15 octobre (Texte défectueux).  
Activité modérée de l'artillerie et fusillade sur divers secteurs du front.  
Le 11 octobre, quatre avions ennemis ont bombardé la ville de Galatz et tenté de l'inonder. Volant ensuite à une faible hauteur, ils ont fait usage de leurs mitrailleuses, occasionnant de violents... parmi la population.

### SUR MER

**LE TRANSPORT « MÉDIE » TORPILLÉ**  
On compte 250 victimes  
Paris, 15 octobre.  
Le vapeur « Médie », naviguant en convoi escorté, a été torpillé le 23 septembre dans la Méditerranée occidentale.  
L'explosion de la torpille a provoqué celle des mitrailleurs qui se trouvaient dans la salle et le navire a coulé en quelques minutes.  
Il y avait à bord 550 passagers y compris des détachements algériens de soldats et travailleurs indigènes, des prisonniers et 57 hommes d'équipage.  
Le nombre des disparus est de 250. Les familles ont été prévenues.  
**ANGLETERRE ET HOLLANDE**  
Amsterdam, 15 octobre.  
A la suite du différend avec l'Angleterre, tous les départs vers l'Angleterre ont été suspendus.  
On doit en conclure qu'il ne saurait plus être question de la fourniture de charbon à la Hollande dans un avenir prochain.

### CHEZ EUX

**CONGRÈS DE LA SOZIALDEMOKRATIE**  
Zurich, 15 octobre.  
Le Congrès annuel du parti socialiste allemand (sozialdemokratische) a commencé hier, à Zurich. Il durera sept jours.  
Après l'ouverture du Congrès, Scheidemann prononça, dans une réunion publique, un discours pour défendre la tactique du parti du Reichstag. Il a déclaré que l'appui du gouvernement impérial par les socialistes, en ce qui concerne la guerre, a été et restera absolument nécessaire.  
Puisant ensuite en revue les derniers événements qui se sont déroulés au Reichstag, il attaqua violemment le chancelier Michaelis, déclarant que le parti socialiste n'aurait pas de repos tant que Michaelis ne sera pas tombé.  
**DEPUTÉS SOCIALISTES DEVANT LA HAUTE-COUR**  
Zurich, 15 octobre.  
Les trois députés socialistes minoritaires désignés par l'autorité de Capelle comme ayant pris part à l'organisation des troubles qui se sont produits à bord des navires de guerre allemands seront déférés au tribunal suprême de Leipzig.

### COMMUNIQUÉS OFFICIELS

**COMMUNIQUÉS FRANÇAIS**  
**Mardi soir**  
Paris, 16 octobre, soir.  
Sur le front de l'AINNE, activité moins grande des deux artilleries.  
Nous avons réussi deux coups de main sur les lignes l'un à l'est de REIMS, l'autre en ARGONNE, dans la région de Gourville. Nos détachements ont détruit de nombreux abris et ramené des prisonniers.  
Sur la RIVE GAUCHE DE LA MEUSE, nous avons repoussé une tentative allemande au nord de la côte 304.  
Sur la RIVE DROITE, la lutte d'artillerie a été particulièrement vive dans le secteur nord du bois des Gaurères.  
Nuit calme partout ailleurs.  
Des avions allemands ont bombardé, cette nuit, la région de DUNKERQUE. Ni victimes ni dégâts matériels.

**COMMUNIQUÉS ANGLAIS**  
Les valaises ennemis qui bombardaient le village de Harvo, au sud de l'île de Dago. Vers 17 heures, 15 torpilleurs ennemis ont rompu la ligne entre les îles de Dago et d'Oesel, mais ils furent chassés par nos forces navales, quoique celles-ci fussent beaucoup plus faibles.  
Suivant les informations de 16 heures du 12 octobre, l'ennemi continuait le débarquement de ses troupes dans la baie de Tagalah et près de Mëris.  
Nos avant-gardes, après combat sur la ligne, ont commencé à se replier sur le profondeur de l'île. L'ennemi se répand sur l'île, dans les directions de l'est et du sud.  
Le 11 octobre, sur tout le front, reconnaissances aériennes et photographie. Les reconnaissances ont établi que la vie était normale à l'arrière des lignes ennemies.

### COMMUNIQUÉS ANGLAIS

**Premier communiqué**  
London, 15 octobre, soir.  
Les derniers renseignements portent à 64, dont 2 officiers, le chiffre des prisonniers faits par nous dans le coup de main d'acier au sud-est de Monchy le Préux.  
Un raid allemand a été repoussé, la nuit dernière, à l'est de la forêt de Shrewsbury.  
Continuation de l'activité des deux artilleries sur le front de bataille.  
L'artillerie allemande s'est, en outre, montrée plus active au cours de la journée vers Lens et dans le secteur de Neuport.  
Le temps qui s'est légèrement amélioré hier, nous a permis de faire du travail d'artillerie et de photographie. Une tonne et demie de projectiles a été jetée sur une gare de Ledigheim et des cantonnements ennemis à l'est de Lens. Trois appareils allemands ont été abattus en combats aériens et un quatrième contraint d'atterrir désarmé. Deux des nôtres ne sont pas rentrés.

### COMMUNIQUÉS ANGLAIS

**Premier communiqué**  
London, 15 octobre, soir.  
Les derniers renseignements portent à 64, dont 2 officiers, le chiffre des prisonniers faits par nous dans le coup de main d'acier au sud-est de Monchy le Préux.  
Un raid allemand a été repoussé, la nuit dernière, à l'est de la forêt de Shrewsbury.  
Continuation de l'activité des deux artilleries sur le front de bataille.  
L'artillerie allemande s'est, en outre, montrée plus active au cours de la journée vers Lens et dans le secteur de Neuport.  
Le temps qui s'est légèrement amélioré hier, nous a permis de faire du travail d'artillerie et de photographie. Une tonne et demie de projectiles a été jetée sur une gare de Ledigheim et des cantonnements ennemis à l'est de Lens. Trois appareils allemands ont été abattus en combats aériens et un quatrième contraint d'atterrir désarmé. Deux des nôtres ne sont pas rentrés.

### COMMUNIQUÉS ANGLAIS

**Premier communiqué**  
London, 15 octobre, soir.  
Les derniers renseignements portent à 64, dont 2 officiers, le chiffre des prisonniers faits par nous dans le coup de main d'acier au sud-est de Monchy le Préux.  
Un raid allemand a été repoussé, la nuit dernière, à l'est de la forêt de Shrewsbury.  
Continuation de l'activité des deux artilleries sur le front de bataille.  
L'artillerie allemande s'est, en outre, montrée plus active au cours de la journée vers Lens et dans le secteur de Neuport.  
Le temps qui s'est légèrement amélioré hier, nous a permis de faire du travail d'artillerie et de photographie. Une tonne et demie de projectiles a été jetée sur une gare de Ledigheim et des cantonnements ennemis à l'est de Lens. Trois appareils allemands ont été abattus en combats aériens et un quatrième contraint d'atterrir désarmé. Deux des nôtres ne sont pas rentrés.

### COMMUNIQUÉS ANGLAIS

**Premier communiqué**  
London, 15 octobre, soir.  
Les derniers renseignements portent à 64, dont 2 officiers, le chiffre des prisonniers faits par nous dans le coup de main d'acier au sud-est de Monchy le Préux.  
Un raid allemand a été repoussé, la nuit dernière, à l'est de la forêt de Shrewsbury.  
Continuation de l'activité des deux artilleries sur le front de bataille.  
L'artillerie allemande s'est, en outre, montrée plus active au cours de la journée vers Lens et dans le secteur de Neuport.  
Le temps qui s'est légèrement amélioré hier, nous a permis de faire du travail d'artillerie et de photographie. Une tonne et demie de projectiles a été jetée sur une gare de Ledigheim et des cantonnements ennemis à l'est de Lens. Trois appareils allemands ont été abattus en combats aériens et un quatrième contraint d'atterrir désarmé. Deux des nôtres ne sont pas rentrés.

### NOS DÉPÊCHES

**LE CONSEIL DES MINISTRES DÉCLARE FAUSSES LES ACCUSATIONS DE M. DAUDET CONTRE M. MALVY**  
Paris, 16 octobre.  
L'Agence Havas publie la communication suivante :  
« Les ministres se sont réunis lundi soir en conseil, sous la présidence de M. Poincaré. Le président du conseil a communiqué au conseil les résultats de l'enquête à laquelle il a été procédé, au lendemain de la séance de la Chambre du 4 octobre, sur les accusations de trahison portées contre M. Malvy, ancien ministre, membre du comité de guerre. Le gouvernement a constaté que l'enquête démontre que

toutes ces accusations, viciées soit des communications à l'ennemi de documents militaires ou diplomatiques, soit des participations à des désordres militaires, ne reposent sur aucun fondement.  
« Le gouvernement est résolu à ne pas émettre de fausses suppositions sur les attributions de l'autorité judiciaire, qui poursuivra son œuvre jusqu'au bout avec une indépendance absolue, conformément aux déclarations ministérielles ; mais il a considéré comme un devoir de faire justice, dans l'intérêt de la paix intérieure et du moral de la nation, d'accusations dont la fausseté est démontrée, et qui livraient au jugement de la conscience publique. »

### M. Malvy a satisfaction

Paris, 16 octobre.  
On assure qu'à la suite de la communication faite par le gouvernement à l'issue du Conseil des ministres, M. Malvy a répondu à soulever un nouveau débat devant la Chambre.  
**L'AFFAIRE DU « BONNET ROUGE »**  
Deux questions  
Marseille, 15 octobre.  
Le « Soleil du Midi » pose diverses questions, dont le texte porte les traces de la vigilance de la censure marseillaise. Voici les passages qui en subsistent :  
« M. Leymarie nous pardonnera-t-il de lui demander :  
« Si, dès 1915, il n'a pas connu l'affaire des millions américains et la combinaison Humbert-Bois, qui en était la conséquence ?  
« Si, dès 1915, il n'a pas eu entre les mains le fameux chèque adressé par Bois au sénateur Humbert et qui était solidairement destiné à des achats de papier ?  
« Si M. Leymarie aime la lumière comme il aime M. Malvy, il répondra certainement à notre question. »  
**UNE NOUVELLE AFFAIRE D'ESPIONNAGE CONTRE L'ITALIE**  
Rome, 15 octobre.  
On vient de découvrir à Lugano une nouvelle affaire d'espionnage qui semble prendre des proportions considérables, si tant qu'elle a été découverte par l'agence de renseignements pour le service de l'Allemagne. Cette agence cherchait à embusquer des individus susceptibles qu'elle trouvait moyen de munir de passeports pour l'Italie, où s'exerçait l'espionnage allemand sur les mouvements des armées ; les individus ainsi recrutés étaient d'abord envoyés à Zurich, où ils étaient cuisinés et munis d'instructions précises sur ce qu'ils avaient à faire aussitôt arrivés au-bas des Alpes.  
Cette agence d'espionnage fonctionnait déjà depuis quelques mois, mais elle n'a pu échapper longtemps à l'attention de la police tessinoise. Quatre arrestations ont déjà été opérées ; d'autres sont imminentes.

### LES EMPIRES CENTRAUX AVAIENT FIXÉ LA DATE DE LA GUERRE

New-York, 15 octobre.  
M. Henry Morgenthau, ancien ambassadeur des Etats-Unis à Constantinople, publie, dans le « World », quelques-unes de ses conversations avec des diplomates des empires centraux.  
Il confirme le fait que la date de la guerre a été fixée à une conférence tenue dans les premiers jours de juillet 1914.  
M. Morgenthau dit que le secret de l'existence de cette conférence lui fut confié, le 28 août 1914, par le baron Wangenheim, ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, dans un état d'enthousiasme, après l'arrivée de « Goeben » et du « Breslau » dans les Dardanelles.  
Le baron Wangenheim avait dirigé, par T. S. F., les mouvements de ces navires, pendant qu'ils s'efforçaient d'échapper à la flotte britannique.  
**LE NOUVEAU MAJOR GENERAL**  
Paris, 15 octobre.  
Par décret en date du 15 octobre, rendu sur la proposition du président du Conseil, ministre de la guerre, le général de division Alby (Henri-Marie-Camille-Edouard) a été nommé major général de l'armée, en remplacement du général de division Dupont.

### DEUX SOUS-MARINS ALLEMANDS DETRUITES DANS LA MÉDITERRANÉE

Paris, 15 octobre.  
Le résultat de renseignements récents que les Français ont détruit deux sous-marins allemands dans la Méditerranée occidentale pendant la dernière semaine de septembre.  
**PERTE D'UN DRAGUEUR ET D'UN CROISIERE ANGLAIS**  
London, 15 octobre.  
L'amirauté publie le communiqué suivant :  
« Le dragueur de mines « Begonia », dont on est sans nouvelles depuis longtemps, doit être considéré comme perdu avec tout son équipage.  
« Le croiseur auxiliaire « Champagne » a été torpillé et a coulé. Six officiers et 51 hommes manquent. »  
**UN RAID AERIEN EXTRAORDINAIRE**  
Rome, 15 octobre.  
Le commandant aviateur Lombard vient d'accomplir un raid extraordinaire qui semble faire de lui le détenteur du record de la distance. Il a, en effet, parcouru sans escale une distance de 1.800 kilomètres. Ce raid a été marqué par des péripéties variées et notamment par la traversée des Appennins dans des conditions atmosphériques extrêmement défavorables.

### LE KAISER A CONSTANTINOPLE

Bela, 15 octobre.  
La ville de Constantinople est pavée pour recevoir le kaiser qui doit arriver mardi. Le sultan attendra le kaiser à la gare centrale avec les princes impériaux, les membres du cabinet, la Chambre et le Sénat.  
**LA DEMISSION DE VON GAPILLE**  
Amsterdam, 15 octobre.  
La démission de von Capelle n'est pas confirmée officiellement. Le « Berliner Tageblatt » estime cependant que la nouvelle est très probable.  
Amsterdam, 16 octobre.  
Voici des détails sur les manœuvres allemandes dans la flotte. La revue a été simultanément sur quatre navires.  
« Un signal donné, les équipages envahissent les ponts en poussant des cris édifiants, en chantant la « Marseillaise ». Ils ont brandissé le drapeau rouge. Les canons furent lancés par dessus bord, ainsi que les mitrailleuses de canons lourds. Les canons furent tirés hors d'usage.  
« Le capitaine d'un navire qui voulut servir au large et lança par-dessus bord un mille de sonnettes.  
« Les moteurs furent arrêtés et fusillés.

### LE RÔLE DE LA BANQUE FERRIER

Paris, 16 octobre.  
M. Edouard Ferrer, de la Banque Pénier et Cie, avait demandé à être entendu par M. Bouchardon. Les notes du cabinet du juge, M. Pénier, a dit qu'il avait voulu désolidariser le nom de son père de celui de la banque qui porte encore son nom. Il a exposé les procédés qui furent employés pour l'ouverture de cet établissement, tout en continuant à fabriquer derrière son nom. Il a signalé l'intervention de Bolo et son rôle dans la banque, avec M. Bauer, le directeur actuel. Il a déclaré que si la Banque, lors de son emprunt,

### Dernière Heure

**LE CAS MALVY-DAUDET**  
Paris, 16 octobre.  
La note du Conseil des ministres fait, ce matin, l'objet de commentaires nombreux, dans la presse parisienne.  
Le « Matin » dit : « Nous croyons savoir que dans la pensée du gouvernement cette communication était coupée court à toute nouvelle discussion. Si l'affaire devait être évoquée à la tribune de la Chambre, soit sous forme de question, soit sous forme d'interpellation, le gouvernement ferait le débat et poserait nettement la question de confiance. »  
Le « Gaulois » : « Il est possible que les amis de M. Malvy se contentent du démenti opposé par le gouvernement à l'accusation de M. Daudet. Mais il est permis de supposer que, d'autre part, les amis de M. Daudet n'accepteront pas sans protester un pareil jugement. On prévoit, lundi soir, à M. Jules Delahaye l'intention de proposer à ce sujet un incident à la tribune. S'il en était ainsi, l'intention du député de Mairie-Lotrie pourrait être le point de départ d'un débat mouvementé et amener des complications ministérielles, à moins que des complications ne s'élevassent elles-mêmes le pas à des complications plus graves.  
« Nous vivons des journées bien agitées. »  
M. Clémenceau, dans l'« Homme Enchaîné » dit : « Dans les affaires de trahison le devoir est si simple que le pays ne souffrirait pas qu'on lui prêchât l'indulgence. Le scandale a pris de telles proportions que la justice de salut public doit désormais suivre son cours. Rien à faire qu'à débrider l'abeille largement et totalement. Le soldat qui faillit subir la rigueur de la loi ; le civil, dans ces heures, doit subir la loi du soldat. Pour ce qui est des complétés, il y a la loi, toujours la loi. »  
M. Léon Daudet écrit dans l'« Action Française » :  
« J'ai, à la suite d'une longue enquête, porté par lettre privée au Président de la République une accusation contre M. Malvy, ancien ministre de l'intérieur et membre du Comité de guerre.  
« A la suite de cette lettre, j'ai été amené à faire devant le capitaine Bouchardon une longue déposition, qui a déjà donné lieu à l'audition de différents témoins, et qui doit donner lieu à diverses enquêtes. J'ai cité des faits précis, désigné nettement certaines personnes dont la déposition doit faire la lumière.  
« La-dessus, les amis parlementaires de M. Malvy cherchent à faire obscures publiquement par le gouvernement, au cours de la séance d'aujourd'hui ; tel est du moins leur vœu. Ils s'efforcent de contredire ainsi à faire étaler la plus importante de mon dossier. J'ai même pu prévenir tout de suite ces meneurs que je ne me préterai pas à leur manœuvre. L'affaire est placée maintenant sur le terrain judiciaire ; j'ai déposé contre MM. Malvy et Leymarie, sous le feu du serment, dans les règles ; j'ai joint certaines pièces à ma déposition, à laquelle elles ont été légalement annexées ; la marche normale, régulière et légale est que M. Malvy et Leymarie demandent à être entendus maintenant par le capitaine Bouchardon et, au besoin, à être confrontés avec moi, afin de faire la preuve de l'innocence de mes accusations.  
« Il n'y a pas à sortir de là ; l'opinion publique, saisie de l'affaire et de mon accusation en dehors de ma volonté, n'admettrait plus maintenant que les amis de M. Malvy au Parlement déstabilisent l'enquête commencée.  
« Je suis parfaitement résolu, comme le feu dit, à ne donner dans aucun panneau. A me maintenir sur le terrain judiciaire et aussi, qu'on le sache bien, à rendre tout pour tout.  
« Je travaille pour la France, pour la victoire totale et rapide et je ne pourrais à personne de venir me déranger dans mon travail. »

### A LA CHAMBRE

Paris, 16 octobre.  
On prête à certains députés l'intention de déposer une demande de constitution d'une commission d'enquête parlementaire. Divers groupes parlementaires ont, de leur côté, décidé de se réunir avant la séance pour décider de l'attitude à prendre en présence des résolutions gouvernementales.  
**BOLO-HUMBERT**  
Paris, 16 octobre.  
Le tribunal statuant aujourd'hui sur le référé introduit par M. de Sévin contre M. Ch. Humbert et contre M. et Mme Bolo. On sait que M. de Sévin est créancier de 150.000 francs sur Bolo.  
**INTERESSANTE DÉPOSITION**  
Paris, 16 octobre.  
Une perquisition opérée lundi matin, a donné, dit-on, des résultats intéressants pour l'instruction.

### LA CHAMBRE

Paris, 16 octobre.  
D'autre part, le capitaine Bouchardon a entendu le baron Guédon qui avait connu Bolo à Nice où il avait été frappé par le fait des relations que celui-ci entretenait tant avec des personnalités françaises qu'étrangères. Bolo vivait sur un pied de 300.000 francs par an.  
**BOLO-HUMBERT**  
Paris, 16 octobre.  
Le tribunal statuant aujourd'hui sur le référé introduit par M. de Sévin contre M. Ch. Humbert et contre M. et Mme Bolo. On sait que M. de Sévin est créancier de 150.000 francs sur Bolo.  
**INTERESSANTE DÉPOSITION**  
Paris, 16 octobre.  
Une perquisition opérée lundi matin, a donné, dit-on, des résultats intéressants pour l'instruction.

### LA CHAMBRE

Paris, 16 octobre.  
D'autre part, le capitaine Bouchardon a entendu le baron Guédon qui avait connu Bolo à Nice où il avait été frappé par le fait des relations que celui-ci entretenait tant avec des personnalités françaises qu'étrangères. Bolo vivait sur un pied de 300.000 francs par an.  
**BOLO-HUMBERT**  
Paris, 16 octobre.  
Le tribunal statuant aujourd'hui sur le référé introduit par M. de Sévin contre M. Ch. Humbert et contre M. et Mme Bolo. On sait que M. de Sévin est créancier de 150.000 francs sur Bolo.  
**INTERESSANTE DÉPOSITION**  
Paris, 16 octobre.  
Une perquisition opérée lundi matin, a donné, dit-on, des résultats intéressants pour l'instruction.

### LA CHAMBRE

Paris, 16 octobre.  
D'autre part, le capitaine Bouchardon a entendu le baron Guédon qui avait connu Bolo à Nice où il avait été frappé par le fait des relations que celui-ci entretenait tant avec des personnalités françaises qu'étrangères. Bolo vivait sur un pied de 300.000 francs par an.  
**BOLO-HUMBERT**  
Paris, 16 octobre.  
Le tribunal statuant aujourd'hui sur le référé introduit par M. de Sévin contre M. Ch. Humbert et contre M. et Mme Bolo. On sait que M. de Sévin est créancier de 150.000 francs sur Bolo.  
**INTERESSANTE DÉPOSITION**  
Paris, 16 octobre.  
Une perquisition opérée lundi matin, a donné, dit-on, des résultats intéressants pour l'instruction.

avait accepté des conditions et usures, on peut admettre qu'elle prévoyait la guerre qui la dispenserait de toute obligation.

**Fin des études**  
M. Périer a révélé au juge ce fait significatif : En septembre 1914, lors de l'agression de l'Allemagne, Bolo a obtenu, pour s'éloigner de Paris, un train spécial composé d'une locomotive et d'un wagon de 1<sup>re</sup> classe, dans lequel étaient placés M. et Mme Bolo, M. et Mme Bauer. Dans un fourgon étaient déposées les valeurs de la banque. Ce train spécial a été dirigé sur Biarritz.

**Le dossier de Washington**  
Paris, 16 octobre.  
Le dossier de Bolo à Washington a été remis à l'ambassade de France. Comme l'attorney général n'a publié qu'une partie de ce dossier, il faut s'attendre encore à des révélations sensationnelles.

**Le cas du président Monier**  
Paris, 16 octobre.  
C'est aujourd'hui, après la séance solennelle de rentrée, que se réunira le Conseil supérieur de la magistrature pour entendre le rapport de M. le président Barde sur le cas de M. Monier. On pense que le Conseil décidera qu'il y a lieu de « suivre » l'affaire.

**Le 2<sup>e</sup> emprunt de la Liberté**  
Washington, 16 octobre.  
Le président Wilson vient de lancer une proclamation adressée à tous les citoyens des Etats-Unis pour les engager à souscrire au 2<sup>e</sup> emprunt de la Liberté et leur en démontrer les avantages.

**L'herosisme russe**  
Genève, 16 octobre.  
Dans la dernière séance du gouvernement provisoire, le ministre de la marine a communiqué une dépêche du commandant en chef de la flotte russe de la Baltique, annonçant que le torpilleur « Okhotnik » a été coulé. Le commandant et les officiers refusèrent d'abandonner le navire et coulèrent avec lui, pour donner à la flotte de la Baltique un exemple éclatant d'héroïsme patriotique.

**Le successeur de von Capelle**  
Amsterdam, 16 octobre.  
On croit que von Capelle sera remplacé par l'amiral von Scheer.

**FIN DE NOS TELEGRAMMES**

**Chronique Départementale**

**ABONNEMENTS**

Un An... SEIZE francs  
Six Mois... NEUF »  
Trois Mois... CINQ »

Nous recommandons à nos correspondants d'accompagner leurs envois d'une lettre ou d'une bande journal.

**AUGMENTATION DES PRIX DE VENTE DES ALLUMETTES**

Nous avons annoncé hier que par suite de la hausse des matières premières et des prix de la main-d'œuvre, le gouvernement augmente d'environ 50 % le prix des différentes sortes d'allumettes. Voici les nouveaux prix de vente au détail :

**Allumettes en bois.** — Paquet en boîtes pliantes de 500 allumettes, ancien prix, 0 fr. 40 ; nouveau prix, 0 fr. 60.  
**Boîtes, coulisse ou portefeuille en carton de 100 allumettes, ancien prix, 0 fr. 10 ; nouveau prix, 0 fr. 15.**  
**Boîtes coulisse ou portefeuille de 50 allumettes et pochette de 25 allumettes plates, ancien prix, 0 fr. 05 ; nouveau prix, 0 fr. 075.**  
**Paquet de 1.000 allumettes paraffinées dites suédoises, ancien prix, 1 fr. 10 ; nouveau prix, 1 fr. 15.**  
**Boîtes de 250 allumettes, ancien prix, 0 fr. 55 ; nouveau prix, 0 fr. 60.**  
**Boîte coulisse de 60 allumettes, ancien prix, 0 fr. 10 ; nouveau prix, 0 fr. 15.**  
**Boîtes de 40 tisons, ancien prix, 0 fr. 10 ; nouveau prix, 0 fr. 15.**  
**Allumettes en bois, boîte en carton de 50 allumettes fines ou 40 allumettes grosses, ancien prix, 0 fr. 10 ; nouveau prix, 0 fr. 15.**  
**Boîte métallique de 50 allumettes, ancien prix, 0 fr. 15 ; nouveau prix, 0 fr. 20.**  
**Boîte de 250 allumettes, ancien prix, 0 fr. 50 ; nouveau prix, 0 fr. 75.**  
**Boîte de 40 allumettes dites (cinq minutes), ancien prix, 0 fr. 20 ; nouveau prix, 0 fr. 30.**  
**Boîtes divers : façon de poudre pour frotoirs, ancien prix, 0 fr. 75 ; nouveau prix, 1 fr. 10.**  
**Frotoirs pour allumettes au phosphore amorphe, ancien prix, 0 fr. 05 ; nouveau prix, 0 fr. 075.**

**AVIS AUX DABITANTS**

Un décret augmente d'environ 50 % le prix des différentes sortes d'allumettes. Le nouveau tarif est applicable à partir du 18 octobre, malgré l'indication des anciens prix marqués sur les boîtes. Dans un délai de 3 jours à compter de cette date, tous commerçants ou dépositaires détenteurs, en vue de la vente des allumettes, des amorces pour briquets, sont tenus de faire au bureau de la Régie — (à Pau, 20, rue Pasteur, ailleurs dans les recettes municipales) — la déclaration écrite des quantités des produits qui, lors de l'entrée en vigueur des nouveaux prix existaient dans leurs magasins, soit en cours de transport à leur destination. (Communiqué.)

**LE LAIT ET LA CREME DANS LES CAFES**

Arrêté de M. le Préfet : — A partir du 15 octobre la consommation du lait et de la crème pure ou mélangée avec une préparation quelconque, telle que thé, café ou cacao, est interdite, à partir de neuf heures du matin, dans tous les cafés, brasseries, bars, restaurants, maisons de thé, débits de boissons ou autres établissements similaires. « Il est fait exception seulement pour les buffets des chemins de fer. »

**SUCRE ET SACCHARINE**

Les difficultés qui s'opposent à la fabrication de la saccharine sont vaincues et, à partir de la semaine prochaine, cette dernière va être mise en vente sous forme de gros comprimés pour les industries de l'emballage et de comprimés d'un format beaucoup plus réduit pour la consommation familiale. La saccharine, dont

**PAU-VILLE**

Pau, le 16 octobre 1917  
Le **Commissaire de M. Dalquier**, capitaine de réserve, est nommé à Pau, remplaçant M. Dalquier, parti en mission. Le **Commissaire de M. Dalquier**, capitaine de réserve, est nommé à Pau, remplaçant M. Dalquier, parti en mission.

**LA MORTE D'UN HEROIS CHRETIEN**

Il est des paroles qui n'ont pas besoin d'être encadrées ni commentées pour elles-mêmes. Elles signifient assez par elles-mêmes. Il faut donc faire silence après qu'elles ont été prononcées ou écrites. Mais il est bon de combattre avec quelle a été un héros d'appeler sur le soc de la foi chrétienne, et comme elle le soutient dans l'éternité instable qu'est l'air. L'aviateur Auger, fils du général qui commandait la place de Pau, est mort dans les Flandres. Atteint par cinq avions ennemis, au cours d'une reconnaissance, qu'il faisait au-dessus de la ligne boche, il leur tint tête pendant quelques minutes. Atteint d'une balle à la gorge, il eut encore le courage de diriger son appareil vers les tranchées françaises où il expira en touchant le sol. Les officiers et soldats, témoins du combat, en suivirent avec émotion les péripéties, et la conduite et les travaux de l'aviateur Auger leur ont servi d'exemple.

Ainsi est tombé ce grand soldat, bien jeune encore, chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de dix citations. On a trouvé sur lui une flamme du Sacré-Coeur qu'il avait reçue d'une Fille de la Charité et qu'il avait acceptée en ces termes :  
« Ma Soeur,  
« Il m'est impossible de vous exprimer, comme je le désirerais, combien je suis touché de votre pensée.  
« Votre petit envoi, qui me m'est parvenu, sera pour moi un souvenir et est attendu avec impatience.  
« Je vous suis bien reconnaissant de penser à moi dans vos prières ; pour ma part, je demande au bon Dieu de faire toujours pour le mieux ; je m'en remettrais entièrement à sa miséricorde, mais je désire tomber, s'il le faut, en faisant entièrement mon devoir de soldat et de chrétien. Le reste m'est absolument indifférent ; il peut m'arriver n'importe quoi.  
« Veuillez agréer, ma soeur, l'assurance de ma bien vive reconnaissance et de mes sentiments les plus respectueux.  
« Auger »

**INDENNITE DE 2 FRANCS AUX PERMISSONNAIRES**  
A la suite du vote par le Parlement des crédits nécessaires, M. Mourier, sous-secrétaire d'Etat, vient de fixer les conditions dans lesquelles sera réalisée le paiement de l'indemnité journalière de vivres de 2 francs qu'il a fait attribuer aux permissonnaires du front à partir du 1<sup>er</sup> octobre.

Cette allocation sera payée au départ. Chaque des intéressés recevra le somme correspondante au nombre de ses jours de permission augmentée de deux jours de voyage. Le reliquat étant, s'il y a lieu, payé au retour.

**INDENNITE POUR CHARGES DE FAMILLE**  
En réponse à une question de M. Peyrou, député, le ministre de la guerre vient de faire savoir que les sous-officiers à solda mensuelle et les militaires de la garnison, bénéficiant de l'allocation journalière prévue par la loi du 5 août 1914, pouvaient prétendre également à l'indemnité pour charges de famille.

**LES SURSIS DES MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT**  
Les membres de l'enseignement versés dans le service auxiliaire par suite de maladies contractées au front, sont admis au bénéfice du sursis au même titre que ceux dont le classement dans le service auxiliaire résulte d'une blessure de guerre.

**CONGRES DES MUTILES ET REFORMES**  
Le Congrès de la Fédération des mutilés et réformés s'est ouvert hier, à Toulouse. Après une vive discussion, soulevée par les délégués marseillais, l'assemblée a décidé de se séparer du bureau de la Fédération, représenté par MM. Lomonnier et Faure, et a voté un ordre du jour manifestant sa volonté d'être administrée par un bureau exclusivement composé de mutilés de guerre.

M. Brouha, président de l'Association de Marseille, a fait émettre le vœu que seuls ceux qui ont combattu, aient le droit de porter l'insigne des réformés.

M. Rolland, délégué de Marseille, demande également que la médaille militaire ne soit accordée qu'à ceux qui l'ont gagnée au feu.

M. Bedouca, député de la Haute-Garonne, a promis de demander à la Chambre, que des emplois dans les administrations de l'Etat et des communes, soient réservés aux mutilés.

M. Foucault, délégué du ministre, apporte, aux applaudissements du Congrès, des précisions sur le projet de loi Messert et a affirmé que les pensions sont indiminguables et ne sauraient, en aucun cas, être diminuées, quelle que soit la situation du titulaire.

Le Congrès a décidé ensuite que soit constituée une Fédération vraiment nationale, fidèle image des Associations régionales, composées exclusivement de mutilés.

La réunion générale aura lieu à Paris le 9 novembre.

**LA RECEPTION ET L'EXPOSITION DES MARIONS D'INDRE**

Le ministre de l'Agriculture communique la note suivante :  
Par son décret relatif aux prêts relatifs au ramassage des marions d'Indre, est comme suite à une entente avec le ministre de l'Armement, le ministre de l'Agriculture a chargé les sous-préfets de grouper les communes entre elles en vue de l'expédition des marions aux usines de guerre par wagons complets.  
« Cependant, les communes qui seraient trop éloignées des centres de groupement indiqués, pourront procéder aux expéditions partielles aux usines qui leur seront désignées par le service de la main-d'œuvre agricole. En ce cas, les marions devront être expédiés par petits lots en sacs contenant environ 60 kilos. Les sacs seront remboursés au prix de 1 fr. pièce.  
« Les maires doivent, en tout cas organiser dès maintenant, dans leur commune, la réception et le séchage des marions. »

**LOI DES RETRAITES OUVRIERES ET PAYANNES**

**Avis important aux femmes des mobilisés**  
Il est rappelé aux femmes des assurés obligatoires mobilisés qui n'avaient pas effectué au 2 août 1914 le versement personnel de 16 fr. 65 et aux femmes des assurés facultatifs mobilisés qui n'avaient pas effectué à la date précitée le versement personnel de 27 fr. 75 qu'elles ont intérêt à compléter, sans retard, les versements de leurs maris.

A cette condition, elles bénéficieront avec leurs enfants de moins de 18 ans, en cas du décès du mari, de l'allocation au décès variant entre 150 et 300 francs.

**UN VOL**

Une enquête est ouverte au sujet d'un vol de 1.800 fr. et de deux livrets de caisse d'épargne commis au préjudice du sieur Labordé, propriétaire, chemin Hauterive.

**LE SUCRES DE « SUZANNE »**

Une photo incontestable, un décor merveilleux, une interprétation hors pair au service d'un scénario qui, par son pathétique sobre et sa tenue, mériterait les honneurs du théâtre, et enfin le jeu merveilleux de Suzanne Grandais, cette dernière révélation de l'écran, voilà les principaux éléments de succès de cette « Suzanne »

donnée au Cinéma Palace jusqu'à mercredi soir 17 courant inclus, et qu'on a annoncé comme un chef-d'œuvre cinématographique, d'ailleurs d'un mérite et d'un succès que le public ne peut pas méconnaître. (Communiqué.)

**SOCIETE ELECTRIQUE DES PYRENEES**

Messieurs les Actionnaires de la Société Electrique des Pyrénées ont été convoqués en Assemblée Générale ordinaire annuelle dans le bureau de la Société à Paris, 24, Boulevard des Capucines, le jeudi 8 novembre 1917, à 4 h. de l'après-midi.  
Ordre du jour :  
1° Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et les comptes de l'exercice 1916-1917 ;  
2° Rapport des Commissaires des Comptes ;  
3° Approbation des comptes ;  
4° Ratification de conventions ;  
5° Nomination d'Administrateur et de Commissaires.  
A l'issue de l'assemblée, il sera procédé au tirage des obligations à amortir cette année.

Messieurs les Obligataires de la Société sont informés qu'à partir du 1<sup>er</sup> novembre prochain :  
1° l'intérêt semestriel des obligations 3<sup>e</sup> série (N<sup>o</sup> 1001 à 1500), et 4<sup>e</sup> série (N<sup>o</sup> 1601 à 2000) sera payé à raison de 5 fr., ainsi que ceux des obligations 5<sup>e</sup> série (N<sup>o</sup> 2001 à 3000) à raison de 5 fr.  
2° les obligations de 3<sup>e</sup> série N<sup>o</sup> 1004, 1032, 1033, 1374, 1379, 1401 ;  
3<sup>e</sup> série N<sup>o</sup> 1550, 1734, 1737, 1742, 1757 ;  
5<sup>e</sup> série N<sup>o</sup> 2017, 2130, 2152, 2249, 2287, 2315, 2488, 2563, 2840, 2853, 2959, 2963 seront remboursées à raison de 100,375 nets par titre pour les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séries, et 200 fr. nets par titre pour la 5<sup>e</sup> série.  
Dans le bureau de la Société, à Pau, 23, rue de la Préfecture, et à Paris, 24, la Casse du Crédit Commercial de France, 20, rue Lafayette. (4237)

**STAT-CIVIL**

**NAISSANCES**  
Auguste Henri, fils de Louis Hors, cultivateur, à Aubertin, et de Marguerite Majourau.  
**DÉCÈS**  
Bouris Anna, épouse Mirande, ménagère, née à Sevignac-Meyrac, 35 ans. Aïkoi Barzabé, soldat, né à Castel, 21 ans.

**OLORON**

A quelques abonnés. — Des difficultés d'organisation nous empêchent momentanément de faire servir, le soir même, le « Patriote » à quelques-uns de nos abonnés d'Oloron. Nous les prions de vouloir patienter un peu et nous excuser. Ils ne recevront, pendant quelques jours, leur journal, que le lendemain matin, par le poste.

**ORTHEZ**

Etat-civil du 29 septembre au 10 octobre. — Naissances : René, fille de Jean Lafargue, charpentier, et de Anna Saude, ménagère ; Georges Jean René, fils de Cyprien Camille Muret-Labarthe, marchand-tourner, et d'Elvina Beyerre.

Publication de mariage : Gaston René-Laberguise, zingueur, à Bayonne, et Jeanne Magès, s. p., à Orthez.

Décès : Nathalie Pouyanné, 40 ans, veuve de Augustin Verdalle ; Jeanne Anicet, 84 ans, veuve Miquel ; Elisabeth Françoise Lavie, 75 ans, veuve Berthe ; Léon J.-B. Louis Destandau, 1 an ; transcription : Jean Heuricq, 82 ans, célibataire (mort pour la France, le 7 mai 1917).

**MARQUEUSE**

A l'ordre du jour. — A été cité à l'ordre du régiment, famille Comgrand : « Jeune soldat très courageux, le ... s'est offert maintes fois pour des missions périlleuses. »

**SAUVETERRE**

Nécrologie. — La comtesse de Lorenzetti vient de succomber en sa propriété de Laas, près de Sauveterre, aux suites d'une congestion pulmonaire.

Arrière-petit-fils du maréchal Oudinot, duc de Reggio, son père, le général comte de Lorenzetti, avait été le premier commandant en chef de l'expédition du Mexique.

**BAVONNE**

Au Conseil municipal. — Les membres étaient si peu nombreux qu'il fut convenu que ce serait une avant-séance, à laquelle une séance consécutive viendrait donner confirmation et légalité.

On a voté une indemnité de 720 fr. aux Soeurs de Saint-Vincent-de-Paul pour six chères.

On a refusé trois tableaux sans valeur légués au musée Bonnat par une dame de la Droclit.

Une occasion de terrain en location a été demandée au bord de l'Adour à Blagnac pour des chantiers de constructions navales. Le maire propose d'imposer des conditions, qui paraîtront peut-être peu acceptables.

Le petit nombre d'élèves féminins au cours de dessin fait décider que le cours désormais sera mixte.

Sont votées les conclusions d'un rapport qui propose d'augmenter les appointements des employés communaux.

**BIARRITZ**

Autour de l'affaire Bolo. — Nous croyons savoir que la déposition du docteur de L. auprès du capitaine Bouchardon est des plus importantes et s'appuie sur des faits graves chronologiquement signalés par le docteur depuis 1914 à des témoignages écrits et publiés, qu'il est.

me de suivre qu'ils avaient porté à l'officier de leur père. Celui-ci, en se levant, posa le pied sur ce tube, provoquant une formidable explosion. Le malheureux portier fut relevé par des voisins en pleurs et il avait un bras brisé et trois doigts d'une main déboîtés. Une enquête est ouverte.

**SOCIETE ELECTRIQUE DES PYRENEES**

Messieurs les Actionnaires de la Société Electrique des Pyrénées ont été convoqués en Assemblée Générale ordinaire annuelle dans le bureau de la Société à Paris, 24, Boulevard des Capucines, le jeudi 8 novembre 1917, à 4 h. de l'après-midi.

**TIRAGES FINANCIERS**

**BONS DE L'EXPOSITION DE 1889**  
Le numéro 852.402 gagne 10.000 francs. Le numéro 1.177.174 gagne 2.000 francs. 200 numéros gagnent chacun 100 fr. 1.000 numéros remboursables au pair.

**Nos Marchés**

Mercuriale du 15 octobre 1917.  
Bestiaux (cours moyen). — Bœufs de boucherie, le kilo, 1 fr. 60 ; bœufs de travail, le kilo, 2,000 fr. ; vaches de boucherie, le kilo, 1 fr. 20 ; vaches de travail, le kilo, 850 fr. ; vaches laitières, l'une, 650 fr. ; veaux de boucherie, le kilo, 2 fr. à 2 fr. 40 ; veaux d'élevage, l'un, 800 fr. ; veaux très jeunes, l'un, 35 fr. ; moutons, le kilo, 1 fr. 75 ; porcs, 5 fr. à 6 fr. 50 ; porc dépecé, parties maigres, 5 fr. 50 ; parties grasses, 5 fr. ;  
Volailles et œufs. — Poules, la paire, 12 à 14 fr. ; poulets, 10 à 12 fr. ; canards, 14 à 16 fr. ; œufs, le douzaine, 3,50 à 3,80 ; beurre, le kilo, 7 fr. 20 à 9 fr. ; fromage, 7 fr. ;  
Pommes de terre, l'hecto, 20 fr. ;  
Bois de chauffage. — Rondin de saumon, le stère, 25 à 30 fr. ; tendu, 20 à 25 fr. ; fagots, l'un 1 fr. à 1 fr. 15.

**CONVOI FUNÈBRE**

Mme et M. J. Tora, Mme et M. J. Soubrin, Mme et M. Pierre Soubrin et leurs enfants (de Montevideo), les enfants d'Edouard Soubrin (de Montevideo), les familles Roby (de Sallespise), Soubrin, Superville, Gailhard, Mercé, Darricades, Sottou, prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

**MADAME VEUVE SOUBIROU**

leur mère, grand-mère, tante et cousine qui auront lieu en la cathédrale de Sainte-Marie, le jeudi 18 octobre, à 10 heures et demie. Il ne sera pas fait d'autre invitation. (4244)

**CONVOI FUNÈBRE**

M. l'Aumônier d'Igon, Mmes les Supérieures de la communauté d'Igon, et les amis du R. P. Florence, ont le douleur de faire part du décès de

**R. P. FLORENCE**

et les prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le mercredi, 17 octobre, à 10 heures, au Couvent des Filles de la Croix d'Igon. (4234)

**REMERCIEMENTS**

Les familles Tillantou (de Pau et de Bénéjacq), Buzé de Bénéjacq et de Bizanos, Sabarrella, Lamarque, Peyret, Prat, Lahitte, Daubagna, Daniel, Laborde et Castalat remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister à la messe de huitaine qui a été célébrée pour le repos de l'âme de

**MONSIEUR JEAN-BAPTISTE TILLANTOU**

AVOULEZ-VOUS AVOIR DES COURONNES

d'un goût parfait, Genre Artistique A DES PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE ACHETEZ-LES DIRECTEMENT A LA FABRIQUE Donneaud-Bernard

45, Rue de la Préfecture à Pau  
MEDAILLE D'OR GRAND PRIX Paris 1892

Le Gérant : B. GOUILLARDOU. G. LESCHER-MOUTOUZ, Imprimeur.

**HUILE OLIVE** surine 10 kilos 42 fr. savon ménage extra, colis 10 kilos 68 fr. Franco coté ramb. Boite Cochen et Bureau, Tunis. (4230)

**HUILE D'OLIVE** pure ext. Postal 101. 1<sup>er</sup> prix à. rambours. 30 fr. 45. Lema et Co, quai de la Gare, Tunis. (Ou demande) des agents. (4217)

**MENAGERES, ECONOMES, BLANCHISSEUSES**, c'est à vous que l'offre non Savon de ménage à 27 fr. la caisse de 10 kilos. Prix spécial à partir de 50 fr. Franco gare extra remboursement. Il remplace facilement un savon plus cher et vous l'apprecierez. Envoyez votre commande à Mme Vve Simico, Salon (Bouches-du-Rhône).

**SAVON DE MENAGE**

Garanti non altéré. 27 fr. la caisse de 10 kilos, 260 francs la caisse de 100 kilos. HUILE D'OLIVE 48 francs les 10 litres. Livraisons immédiates. Franco contre remboursement. Ricard Père et Fils, à Salon (B. d. R.)

**PERDU** petit chien berger noir, 3 mois. Prière de ramener n<sup>o</sup> 2, rue Pavaneuve, Récompense. (4240)

**AGHAT** comptant d'auto modernes. Indiquer prix Ternés auto, 204, Boulevard Percey, Paris. (4082)

**GRANDE** et belle chambre, salon ou deux chambres à volonté. Facilités pour cuisine. Adresse Bureau Journal. (4241)

**GRAISSE GARANTIE DE PUR PORD**. Prix suivant quantités. S'inscrire chez J.-B. Poy, représent., 48, Bd d'Alsace. (4242)

**VENTE** de très beaux arbres d'espèces diverses : caroline, chêne, platane, pommier, etc. le dimanche 21 octobre, à 14 h. propriété Sempé, à Melhon. (4233)

**JARDINIER**, 50 ans, homme de toute confiance, connaissant soins des chevaux et ce qui concerne villa ou ferme, demande place. Adresse au Journal. (4235)

**ON DEMANDE** de bons ouvriers ajusteurs. Ecr. Prosper Blanc, à Ney (B.-P.). (4228)

**ON DEMANDE** contremaître conn. entret., petites réparations et mise au point de métiers à tricoter. Prosper Blanc, à Ney, B.-Pyrénées. (4229)

**ON DEMANDE** pour administration, comptable de 20 à 35 ans ayant bonne écriture et calculant bien. S'adresser aux bureaux du Journal. (4237)

**AU GAGNE-PETIT**, 10, rue Serviez, ou demande ouvrières à façon pour tricotage chaussettes main et machine. (4245)

**DECHETS DE BOIS** en sacs, pour chauffage. Scierie Mécanique, rue des Anglais. (4243)

**REFORME** de guerre, 27 ans, demande emploi vendeur, ouvrier ou autre. Prés. bien, bon. réf. Adresse au Journal. (4246)

**PROFESSEUR** de Githare demandé Pensionnat Follat, Pau, Avenue Trepoey. (Pressé). (4198)

**M. DE LA CRUZ**, Professeur d'Espagnol membre de l'enseignement, 21, rue Serviez, Pau. (4223)

**ON DEMANDE** ménage connaissant agriculture, soins des animaux. Bons certificats exigés. (4224)

**LOCATION D'AUTOMOBILES** Prix modérés. J. Goupin, 14, rue Fomosa, Oloron. (4078)

**ON CÉDERAIT** une ou deux chambres vides avec ou sans cuisine à dame très sérieuse. Adresse Journal. (4220)

**OUBLIE** le 1 octobre, gens de Pau, bicyclette d'homme, marque Peugeot. Demande renseignements bureau Journal. Récompense. (4225)

**A VENDRE** deux canons à un cheval, très roulants, lun essor à patente, l'autre à demi-patente. Forces 19 à 1500 kilos. S'adresser à Labordé-Lacoste, rue Chanzy, à Oloron Sainte-Marie. (4065)

**A LOUER** jolie chambre meublée, au midi, avec cabinet de toilette. Res-de-chaussée. S'adresser 53, rue Gasques, au premier. (4065)

**ADJUDICATION à la Mairie de Bayonne** le 25 octobre, à 14 heures, d'une coupe de bétes étudié dans le forêt de Bayre (canton de St-Etienne-de-Bajourq), et comprenant 41.000 m. cubes grume de bois d'œuvre et 80.000 stères de chauffage. (4212)

**MALADIES de la FEMME**  
**LE RETOUR D'AGE**  
Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du RETOUR D'AGE. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'étouffement et de suffocation qui étreint la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage pour faire place à une sueur froide sur tout le corps. Le ventre devient douloureux, les règles se renouvellent irrégulières ou trop abondantes et bientôt la femme la plus robuste se trouve affaiblie et exposée aux plus graves dangers. C'est alors qu'il faut sans plus tarder faire une cure avec le

**JOUVENCE de l'Abbé SOURY**  
Nous ne cessons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de 40 ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit faire usage de la JOUVENCE de l'Abbé SOURY à des intervalles réguliers, si elle veut éviter l'afflux subit du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'une artère, et ce qui est plus encore, la mort subite. Qu'elle n'oublie pas que le sang qui n'a plus son cours habituel se portera de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles : Tumeurs, Cancères, Migraines, Fibromes, Maux d'Estomac, d'Intestins, des Nerfs, etc... La JOUVENCE de l'Abbé SOURY, dans toutes les Pharmacies et la Pharmacie d'Orléans, 4, rue de la Chapelle, à Orléans. Les 3 flacons franco gare contre mandat poste de 12 fr. adressé à la Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen. Ajouter 0 fr. 50 par flacon pour l'impôt

Bien exiger la VÉRITABLE JOUVENCE de l'Abbé SOURY avec la signature Mag. DUMONTIER (Notice contenant renseignements gratis.) 217